

INFORMATIONS POST AGE

OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA

La société Office Plast publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire en date du 24 Juin 2024.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

Deuxième résolution : Extension de l'activité : fabrication de tous produits de papeterie

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Conseil d'Administration d'ajouter à l'objet social : la fabrication de tous produits de papeterie / la fabrication de fournitures bureautique et scolaires par toute matière autorisée par la loi.

L'Assemblée Générale décide l'extension de l'activité proposée par le conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

Troisième Résolution : Modification corrélative et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des Statuts comme suit :

« Article 2 : OBJET :

La société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'Etranger :

Objet principal : La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastiques à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Objet secondaire : la fabrication de fournitures bureautique et scolaires par toute matière autorisée par la loi / la fabrication de tous produits de papeterie

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité